

quelconque, s'il ne professe la religion de l'Etat (le luthéranisme). Ainsi, si cette proposition est adoptée par le Storthing, la liberté religieuse individuelle sera reconnue en Norvège; mais aucun réformé, anglican, catholique ou autre, ne pourra parvenir à un emploi public. Les mêmes feuilles laissent entrevoir que le premier point de la proposition du Gouvernement ne rencontrera pas beaucoup d'opposition au Storthing, tandis que le second provoquera sans doute des discussions.

Si nous comparons ce qui se passe en Norvège avec ce qui s'est passé et ce qui se passe encore chez nous, en Suède, il faut avouer qu'il y a beaucoup plus de bon sens en Norvège que chez nous. On se rappellera que l'année dernière encore un de nos compatriotes a été condamné, par le tribunal de deuxième instance, et contrairement à un article formel de notre pacte fondamental, à l'exil et à la perte de tous ses droits politiques et civils, parce qu'il s'est fait catholique.

On espérait, il est vrai, que le tribunal suprême du royaume, devant lequel l'affaire a été portée en appel, réformerait jugement du tribunal de deuxième instance, ou que nos Etats se prononceraient contre la violation du § 19 de la Constitution, et proclameraient la liberté des consciences. Mais ni l'une ni l'autre de ces prévisions ne s'est réalisée, et le peintre Nillson attend depuis un an la décision du tribunal suprême, qui, à ce qu'il paraît, ne veut ni le condamner ni l'acquitter.

Quant à nos Etats, il y a déjà dix mois qu'ils sont assemblés, et pas une seule voix ne s'est encore fait entendre en faveur de la liberté de conscience. Au contraire, la seule motion qui a été faite touchant la question religieuse, tendait à rendre le vicaire-apostolique en Suède responsable de toute conversion d'un sujet suédois à la religion catholique, c'est à dire d'établir la peine d'exil contre le vicaire-apostolique comme contre le converti. "Les Etats, il est vrai, n'ont pas adopté cette motion fanatique, mais ils n'ont rien décidé non plus en faveur de la liberté de conscience."

Cette opposition des Etats contre toute vraie liberté de conscience inspire un nouveau courage au consistoire protestant à Stockholm, et celui-ci a de nouveau engagé la lutte avec le vicaire apostolique, qui dans ce moment-ci se trouve absent de Norvège. Le consistoire veut lui intenter un procès en diffamation, parce que l'année passée, dans sa défense contre les accusations portées contre lui, le vicaire-apostolique a accusé le consistoire d'intolérance et a appelé l'action intentée par celui-ci contre le peintre Nillson "une persécution et un crucifiement."

#### ANGLETERRE.

—Le *Liverpool Times* de mardi dernier publie, et les journaux de Londres reproduisent les nouvelles suivantes :

"Le gouvernement argentin a déclaré le blocus rigoureux de Montevideo pour les navires de toutes les nations, au lieu du blocus partiel qui existait auparavant, seulement pour les bâtiments qui portent des provisions et des munitions de guerre. Il ne reste donc plus maintenant aux gouvernements d'Angleterre, de France et du Brésil, qu'à décider s'ils permettront que l'on ferme à leur commerce la rive nord de la Plata, ou bien s'ils mettront enfin un terme à cette lutte ruineuse. Ce qui rend une décision immédiate encore plus nécessaire, c'est que le gouvernement de Buenos-Ayres a aussi publié un autre décret pour défendre toute communication avec le Corrientes, le Paraguay, en un mot, avec tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, jusqu'à ce que l'ordre légal (c'est-à-dire l'autorité de Rosas) soit rétabli dans le Corrientes.

"Nous trouvons dans le *British Packet*, du 10 janvier, un message du président Rosas, d'où il résulte que le revenu public de Buenos-Ayres, pour l'année présente, est de 40,000,000 de dollars en papiers, tandis que les dépenses sont estimées à plus 59,000,000, ce qui laisserait un déficit de 19,000,000. Voilà ce que les ministres de Rosas présentent avec assurance comme un état satisfaisant du revenu, et tous ceux qui tiennent à leur vie dans le pays n'osent pas les contredire, bien que ce soit une preuve évidente de la ruine de cet Etat, et que la guerre en soit la cause. Dans l'espérance de combler ce déficit et d'augmenter leurs ressources, ils ont imposé, par décret du 26 décembre, des droits qui tombent entièrement à la charge du commerce étranger."

Univers.

#### JEROME NOLLENT,

ou

#### LE MALIN, DUPE DE SES MALICES.

Suite.

Ce contre-temps le contraria peu d'abord, car il comptait sur le libraire; il alla donc de suite lui offrir ses services; mais celui-ci lui répondit d'un ton assez dur. "Je ne suis pas assez bête pour prendre un petit drôle comme toi qui ferait la besogne d'un autre pendant que je te nourrirais pour faire la mienne: on se sert quelquefois des fripons, quand on y trouve son intérêt, mais on ne leur donne jamais sa confiance." Rebuté d'une manière aussi injurieuse, Jérôme chercha par toute la ville quelque autre moyen de se placer; mais n'ayant aucune recommandation, et sa grande jeunesse le faisant prendre pour un vagabond, il fut refusé de toutes les maisons où il se présenta. Après avoir inutilement cherché aussi long-temps que le lui permirent ses modiques épargnes, lorsque enfin il ne lui

resta plus aucun moyen de subsister à Rouen, il fut obligé de retourner chez son père, où il arriva après deux jours de marche, pendant lesquels il vécut de la charité publique.

Les sévères leçons qu'il avait reçues le firent renoncer pendant quelque temps à des pratiques qui lui avaient jusqu'alors aussi mal réussi; âgé, à cette époque, d'environ quinze ans, il se livra sans réserve aux travaux de son état, et paraissant corrigé des vices qu'il avait montrés avant son départ pour Rouen, le souvenir s'en effaça bientôt entièrement de l'esprit des habitants du village, qui ne virent plus en lui qu'un jeune homme courageux et d'une science qui faisait leur admiration autant que leur envie.

Trois années s'étaient passées de la sorte, lorsqu'un jour son père l'envoya faire plusieurs emplettes à une foire qui se tenait dans un bourg à quatre lieues de chez lui. Il fut accosté sur la route par un homme proprement vêtu, qui, après avoir marché pendant quelques instants de compagnie avec lui, et avoir raconté plusieurs malheurs qu'il prétendait lui être arrivés, finit par lui offrir à très-bon compte une superbe montre d'or à répétition, que le besoin d'argent, disait-il, le forçait à vendre. Cette proposition était trop tentante pour que Jérôme, qui se sentait de l'argent en poche, et qui entrevoyait un bon coup à faire, pût la refuser: "Ce que je vais acheter pour mon père, se dit-il, ne presse pas bien fort; d'ailleurs je suis connu du notaire de l'endroit, et s'il me manque quelque chose pour finir mes affaires, il me le prêtera sans difficulté." Fortifié par cette considération, il résolut de ne pas laisser échapper une occasion qui pouvait lui être aussi avantageuse; mais trop rusé pour faire paraître son désir, il se laissa prier long-temps avant de consentir seulement à regarder la montre, et lorsqu'il l'eut vue, il lui trouva mille défauts qui le dégoutaient de l'acheter; cependant lorsque le vendeur lui eût dit qu'il la céderait pour soixante francs, il demanda à la revoir une seconde fois. Un prix aussi bas lui avait fait supposer d'abord qu'elle n'était pas véritablement d'or; mais à l'inspection du contrôle qu'il avait appris à connaître pendant son séjour à Rouen, il reconnut qu'il était dans l'erreur, et il soupçonna alors qu'elle pouvait bien avoir été volée: "Mais que m'importe?" se dit-il, ce n'est pas moi qui ai fait le coup, et en la tenant cachée pendant quelque temps, bien fin qui viendra dans un an ou deux la reconnaître sur moi." S'étant ainsi rassuré, il en offrit trente francs, et après bien des difficultés de la part du vendeur, il finit par l'avoir pour quarante-cinq. Joyeux d'avoir fait un aussi bon marché, sur lequel il espérait gagner plus tard au moins cinquante écus, il cacha soigneusement sa montre bien enveloppée, entre la coiffe et le fond de son chapeau, et son compagnon l'ayant alors quitté, il arriva bientôt après au bourg où se tenait la foire.

La principale affaire qui l'y amenait était l'acquisition d'un cheval; il trouva promptement ce qu'il cherchait, et ses autres emplettes l'ayant tenu peu de temps ensuite, il revint à l'auberge où il était descendu, et voulant manger un morceau avant de partir, il entra dans la grande salle, où se trouvaient en ce moment beaucoup de paysans qui concluaient leurs marchés en buvant: une seule table dans le fond de l'appartement restait vide, il alla s'y asseoir, et demanda qu'on lui servît à dîner. Pendant qu'il prenait son repas, une querelle survint entre quatre buveurs; d'abord peu considérable, elle le devint bientôt davantage par la maladroite intervention de plusieurs voisins qui, déjà un peu échauffés eux-mêmes par le vin et l'eau-de-vie, voulurent prendre un ton d'autorité pour séparer les disputeurs: ceux-ci leur répondirent d'une manière qui les fâcha; on en vint aux coups, et la salle ne tarda pas à retentir des cris, des blasphèmes, des juréments des battus et des battans: le sang coula, des blessures graves furent reçues, et le tumulte arriva en peu de temps à un si haut point que l'aubergiste, effrayé d'une telle scène, ne vit d'autre moyen pour y mettre fin que d'aller requérir la gendarmerie, qui vint arrêter tous les tapageurs.

Pendant ce temps, Jérôme placé au bout de la salle n'avait pu réussir à en sortir; de bons coups de pieds et de poings qu'il avait reçus dans la mêlée en voulant la traverser, l'avaient forcé à se réfugier dans son coin, la figure meurtrie et les jambes écorchées; il fut donc arrêté avec les autres et obligé de répondre à l'interrogatoire qu'ils eurent tous à subir. Comme aucun des partis ne l'accusait, il ne ne lui fut pas difficile de prouver son innocence, et déjà l'ordre de le relâcher était donné, lorsqu'un fâcheux incident vint le replonger dans un embarras beaucoup plus grand et plus sérieux. Les scènes qui venaient de se passer lui avaient fait oublier pour un instant la sûreté du bijou qu'il portait sur lui; comme il tenait en ce moment son chapeau à la main pour répondre aux questions qui lui étaient adressées, il ne fit pas attention que le bruit que faisait le mouvement de sa montre pouvait le trahir; un gendarme